

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné aux contribuables par la soussignée, Mireille Bergeron de la susdite municipalité, que :

- Il y aura séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Bégin, lundi le 3 avril 2023, au lieu et à l'heure habituels. Au cours de cette séance, le conseil statuera sur la demande de dérogation suivante :
- M. Gérald Perron et als ont déposé une demande de dérogation mineure le 27 février 2023 touchant leur propriété sise au 357, 4^e rang. Cette demande consiste à accepter la marge latérale Ouest de la résidence ayant 5.1 mètres au lieu des 6 mètres tel que prescrits à la grille des spécifications no 23 A via 20 du règlement de zonage numéro 15-288.
- Au cours de cette assemblée publique, le conseil entendra toute personne qui désirera s'exprimer relativement à cette demande.

Donné à Bégin ce 17^e jour du mois de mars deux mille vingt-trois.



Greffière-trésorière et directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Mireille Bergeron greffière-trésorière et directrice générale, résidant à Saint-Ambroise certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h et 16 h, le 17^e jour du mois de mars 2023, sur le site internet de la municipalité et à l'entrée de l'édifice municipal.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 17^e jour du mois de mars deux mille vingt-trois.



Greffière-trésorière et directrice générale